

Jeudi 20 février 2020

ACTE REÇU LE

- 5 MARS 2020

PREFECTURE
DES BOUCHES-DU-RHONE

DÉLIBÉRATION N°2020-14

CARTE BLANCHE AUX ARTISTES – 2020

Le jeudi 20 février 2020 à 10h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert **BENEVENTI** - M. Michel **BISSIERE** - Mme Christiane
BOURBONNAUD - Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID**
M. Pierre **DUSSOL** - M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU**
Mme Elodie **PRESLES** - Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD**
Mme Brigitte **VIRZI-GONZALES**

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

M. Julien **AUBERT** - M. Marc **CECCALDI** - Mme Laurence **CABROL**
Mme Marion **COUTRIS** - Mme Chantal **EYMEOUD** - M. Richard **GALY**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

M. Christian **ESTROSI** par M. Michel **BISSIERE**
M. Philippe **VARDON** par M. Geoffrey **DAVID**
Mme Aurélie **FERRIER** par Mme Jehanne **MARROU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU le débat d'orientation budgétaire tenu ce jour même.

Considérant

- Que le Conseil Régional a voté une délibération le 16 décembre 2016 instituant un nouveau dispositif d'aide à la création et à la diffusion en faveur des artistes appelé « CARTE BLANCHE AUX ARTISTES »,
- Qu'il entre dans les objectifs d'Arsud de valoriser le soutien apporté par la Région aux créateurs et d'apporter son concours logistique à l'organisation de ces commissions techniques chargées d'évaluer la qualité des projets de création,

- Qu'Arsud s'attache les compétences bénévoles de personnalités importantes des arts, afin de recueillir les avis d'experts concernant les projets de création des artistes régionaux,
- Que les « CARTES BLANCHES AUX ARTISTES » sont composées de 5 à 9 experts par comité proposés par les services de la Région,
- Que seront réunis une dizaine de « CARTES BLANCHES AUX ARTISTES » en une ou deux sessions,
- Que ces experts sont uniquement défrayés mais doivent être reçus dans des conditions de confort d'un certain standing,
- Que la liste prévisionnelle des membres des « CARTES BLANCHES AUX ARTISTES » n'est pas exhaustive.

Le Président propose au Conseil d'Administration de prendre en charge pour les « CARTES BLANCHES AUX ARTISTES »:

- Longs métrages,
 - Courts métrages,
 - Production documentaires,
 - Projets groupés documentaires (slate)
 - Animation et nouveaux médias
 - Fiction TV
 - Ecriture et développement
- L'organisation du déplacement et de l'accueil des experts. En cas de non prise en charge directe par Arsud, ils seront remboursés aux frais réels sur présentation de justificatifs (à hauteur de 150€ TTC maximum/nuitée (petit déjeuner compris) et 40,00€ TTC maximum/repas lorsque ceux-ci devront loger et/ou manger dans un hôtel ou restaurant autre que ceux liés avec Arsud),
La prise en charge des frais de déplacement se fera entre le lieu de résidence familiale et le lieu de la réunion sauf exception motivée. L'éventuel surcoût du déplacement dérogatoire sera pris en charge par Arsud s'il n'excède pas 20% du coût du déplacement de référence,
 - La gestion et la diffusion des dossiers présélectionnés par la Direction de la Culture,
 - D'autoriser le Président à nommer, par arrêté, les membres experts des comités.

Les crédits seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget primitif 2020 ;

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 20 février 2020.



**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIERE**